

[Français]

LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL À LA BASE MILITAIRE
DE VALCARTIER

Question n° 1256—**M. Godin:**

Le gouvernement songe-t-il à construire un hôtel à la base militaire de Valcartier, qui desservirait ceux qui rendent visite à leurs parents ou amis militaires?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Non; à l'époque où le programme d'aménagement actuel de la base faisait l'objet d'une révision par la BFC de Valcartier, des membres de l'organisation locale des biens non publics ont dressé une liste de projets proposés en rapport avec le programme de soutien du personnel, y compris un hôtel qui serait administré par ladite organisation. Cette proposition n'a pas été acceptée dans le cadre du programme d'affectation des biens publics ou non publics de la BFC de Valcartier.

[Traduction]

LE LOGEMENT DES MILITAIRES MARIÉS

Question n° 1262—**M. Forrestall:**

1. Combien de logements les Forces armées canadiennes mettent-elles à la disposition des couples mariés, de quel genre de logements s'agit-il et où sont-ils situés, a) à quelle date les a-t-on construits, b) quel a été le coût global des logements et combien chacun a-t-il coûté?

2. Pour ce qui est du recouvrement des frais, quand aura-t-on terminé de payer chaque logis et de quelle façon procédera-t-on à l'amortissement à chaque endroit?

3. Quel a été le loyer annuel moyen au cours des dix dernières années, des cinq dernières années, des deux dernières années, à chaque endroit, pour les logis des militaires mariés habitant sur les bases militaires des Forces armées?

4. a) De quelle façon le gouvernement voit-il à l'entretien et paie-t-il les frais de rénovation de ces logis, b) existe-t-il une politique prévoyant le temps et l'argent devant être consacrés à la rénovation ou à l'entretien et, dans l'affirmative, (i) en quoi consiste cette politique, (ii) les résidents paient-ils une partie de ces frais et, dans l'affirmative, quelle partie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Les forces canadiennes disposent d'environ 24,000 logis familiaux de divers genres partout au Canada; la plupart ont été construits entre 1950 et 1960. En outre, les Forces canadiennes en louent 4,400 au Canada et 3,880 en Europe, avec ou sans bail. Quant aux points a) et b), il serait plutôt difficile de recueillir tous ces renseignements dans les dossiers, et le Quartier général ne dispose pas du personnel spécialisé qu'exigerait la tâche considérable de réunir les données nécessaires.

2. Il n'est question ni de recouvrement ni d'amortissement des frais de construction, puisque tous ces frais ont été payés à même les crédits du ministère, avant la fin de l'année pendant laquelle s'est terminée la construction.

3. Jusqu'en 1968, le coût du logis d'un militaire marié se rattachait à l'indemnité qui lui était versée à cet égard, et qui était calculée d'après son grade et non d'après le genre et la grandeur du logis. Il est, par conséquent, impossible de déterminer la moyenne de l'indemnité de loyer payée aux militaires mariés avant 1968. Depuis lors, les loyers de tous les logis familiaux du gouvernement sont calculés en fonction d'un système approuvé par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Voir le harsard du 6 avril 1970, pages 5492 et 5493.

4. a) Les frais d'entretien et de rénovation des logis familiaux sont établis annuellement par chaque base

et imputés aux crédits du Ministère. b) La publication CFP 120, *Canadian Forces Construction Engineering Manual*, dont disposent dans chaque base le Commandant et l'officier du Génie, renferme la ligne de conduite générale et les directives visant l'entretien et la rénovation des logis de militaires mariés. (i) En principe, il s'agit de garder les logis de militaires mariés en bon état, dans la mesure où les fonds sont disponibles, il va sans dire. (ii) Non.

SECRETARIAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE REVENU
DES SERVICES D'ORDINATION

Question n° 1269—**M. Robinson:**

Quel revenu, s'il en est, découle des services d'ordinateurs assurés par le ministère des Affaires extérieures, a) des autres ministères, b) de la vente ou des services à l'industrie, c) aux ministères provinciaux, d) aux municipalités?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministre des Affaires extérieures, la réponse est: aucun revenu.

LE ROULEMENT DU PERSONNEL DANS LES CHANTIERS
DE CONSTRUCTION NAVALE

Question n° 1273—**M. Anderson:**

1. Du 1^{er} octobre 1970 au 31 mars 1971, chaque mois, a) combien d'employés de la catégorie professionnelle des préposés au radoub, b) d'apprentis de la même catégorie ont été congédiés ou ont quitté les chantiers de construction navale (i) d'Halifax (ii) d'Esquimalt?

2. Au cours de la même période, combien d'employés de la catégorie professionnelle des préposés au radoub dans les chantiers de construction navale a) d'Halifax b) d'Esquimalt, sont décédés?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):

1. a) Employés	(i) Halifax	(ii) Esquimalt
Mois		
Oct. 1970	8	24
Nov.	6	74
Déc.	4	68
Jan. 1971	17	39
Févr.	24	42
Mars	2	65
Total	61	312
b) Apprentis		
Déc. 1970	1	Néant
2. Employés	a) 1	b) 7

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'AIDE FINANCIÈRE AUX UNIVERSITÉS ONTARIENNES

Question n° 316—**M. Foster:**

Quelle aide financière le gouvernement fédéral a-t-il accordée aux universités reconnues de la province d'Ontario au cours de chacune des cinq dernières années au titre des a) dépenses d'exploitation, b) immobilisations?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX ÉTUDIANTS
D'UNIVERSITÉ

Question n° 337—**M. Fortin:**

1. De décembre 1961 jusqu'à octobre 1970, combien d'argent le gouvernement fédéral a-t-il alloué aux étudiants des universités a) au Canada, b) dans la province de Québec?